Résolution présentée par la délégation de la République Tchèque

Thème — Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne — La création d'un fond dédié au financement de recherches dans la construction durable

L'Assemblée Générale,

Alarmée — par les pertes économiques et énergétiques entraînées par un manque crucial d'isolation et d'adaptation à l'environnement dans le bâti,

Constatant — un manque de recherche et de développement dans le domaine de la construction, de l'isolation et de la rénovation,

Outrée — que nos bâtiments mal construits créent des déperditions colossales d'énergie, selon le PNUE, 26 % de la consommation mondiale serait utilisée pour le fonctionnement de ses bâtiments (chauffage, électricité, climatisation),

Convaincue — que des constructions mieux étudiées et adaptées aux climats locaux grâce à des recherches approfondies et au développement de nouvelles techniques et matériaux permettraient de réduire cette dépense énergétique tant dans la construction que dans le fonctionnement de ces bâtiments,

Affirmant — que ce gaspillage d'énergie engendre une importante dépense monétaire et accentue la dépendance aux combustibles fossiles, selon la Commission européenne, 46 % d'économie de gaz, 44 % de fioul et 48 % de charbon pourrait être faite en rénovant l'ensemble des logements existants dans l'UE,

Décide — la création d'un fond, le Fond Mondial de la Construction Durable (FMCD) servant au :

- financement de différentes institutions telles que des laboratoires de science des matériaux ou des universités ayant pour objectif la recherche de nouveaux matériaux plus performants, durables et écologiques tout en proposant un coût inférieur à ceux déjà présents sur le marché

- développement de nouvelles méthodes de construction s'adaptant aux différents climats et environnements ainsi que la formation de professionnels directement sur site,

afin de mener à bien ce projet, d'inviter les États membres à contribuer au financement du FMCD selon un barème proportionnel à leur capacité économique allant de 0,001 à 0,01 % du PIB.

Le texte français fait foi.